

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 432-5

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement omnibus numéro 432-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro 432 afin d'effectuer des ajustements au Règlement de lotissement et faciliter son application.
- 2) Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 lié à la pandémie de la COVID-19 et à la résolution 2020-11-355 du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de Règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;
- 3) L'objet dudit projet de Règlement est d'amender le Règlement de lotissement afin de :
 - D'introduire des précisions sur les modalités de cession de terrains à des fins de voies de circulation ;
 - De préciser la méthode afin d'établir la valeur du site et les opérations cadastrales qui ne sont pas assujetties aux dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel ;
 - De prévoir les contributions excédentaires, anticipées ou reportées ;
 - De modifier la disposition concernant les contrats notariés ;
 - De modifier la disposition concernant les servitudes ;
 - D'introduire des normes générales relatives aux dimensions des terrains ;
 - D'abroger la disposition relative à l'orientation des terrains ;
 - D'expliquer la méthode de calcul d'une profondeur minimal de lot ;
 - D'abroger la disposition concernant la largeur minimale d'un terrain ;
 - De remplacer la norme relative au frontage des terrains sur la ligne extérieure d'une courbe de rue ;
 - D'abroger l'article 33 concernant la ligne arrière des terrains situés à l'intérieur d'une rue courbe ;
 - De modifier les dispositions s'appliquant à la dimension minimale d'un terrain ;
 - D'introduire des exceptions sur l'application des normes minimales de lotissement ;
 - D'abroger les normes particulières visant le frontage maximal pour les lots projetés situés dans les zones H-102, H-103, H-104, H-105, H-107, H-108, H-109, H-110, H-111 et H-113 ;
 - D'abroger la disposition relative aux terrains non conformes au moment de l'entrée en vigueur du présent Règlement ;
 - De modifier l'énoncé d'un lot dérogatoire protégé par droits acquis ;
 - Remplacer les dispositions relatives à la modification d'un lot dérogatoire ;
 - De modifier une disposition relative au privilège au lotissement.

Le projet de Règlement numéro 432-5 concerne l'ensemble du territoire de la Ville d'Otterburn Park et ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de Règlement, conformément à la Loi et à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, fait l'objet d'une consultation écrite annoncée de quinze (15) jours au préalable par un avis public. **Cette consultation écrite aura lieu du 18 novembre au 3 décembre 2020 inclusivement.** Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement numéro 432-5 à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées. Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Par courriel : greffier@opark.ca

Par courrier: Service des affaires juridiques et du greffe
Ville d'Otterburn Park
601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée au Service des affaires juridiques et du greffe dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située sur le mur extérieur du bâtiment à côté de l'entrée principale.

Les détails du projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont présentés dans un document explicatif sur le site Internet de la Ville d'Otterburn Park au www.opark.ca dans la section « Avis publics » et disponible, pour consultation, au babillard de l'hôtel de ville.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone 450 536-0303 poste 293.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 17 NOVEMBRE 2020

Me Julie Waite, greffière